

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 9 juillet 2015

Objet : Approbation de l'attribution des marchés pour la tranche 2 de travaux de l'aménagement de la voie verte

L'an deux mille quinze et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à BESSAS, Salle Polyvalente, sous la présidence de Max THIBON, Président de la Communauté de Communes.

Présents :

Absents excusés :

Pouvoirs de :

Secrétaire de Séance :

| | |
|---|-------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 38 | - nombre de membres présents : 33 |
| Nombre de pouvoirs : 4 | - nombre de suffrages exprimés : 37 |
| Vote contre : pour : 37 | abstentions : |

La Vice-présidente au Tourisme, Geneviève LAURENT, rappelle aux conseillers que :
par délibération du 24 janvier 2013, le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet détaillé de l'aménagement du linéaire de la voie verte, de Vogüé à Grospierres,
par délibération du 14 novembre 2013, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer les marchés correspondants aux tranches fermes d'un montant de 1 050 313.84 € HT,
par délibération du 24 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement de l'aménagement d'une première partie de voie verte d'un montant estimatif de 2207883 € HT.
Une première tranche a été réalisée de Pradons à Sampzon pour un cout total de 1 047 494.08 € HT. Une consultation pour une seconde tranche de travaux sur Sampzon, Grospierres et Vogüé a été effectuée sur la base des aménagements suivants :

Tranche ferme

Entre Sampzon et Grospierres :

- Le débroussaillage des abords,
- La réalisation de la structure de la voie (concassage, substitution, géotextile),
- Le curage des fossés,
- La sécurisation des ouvrages d'art,
- Le revêtement de la chaussée en stabilisé
- La signalétique de police,
- La signalétique touristique,
- L'aménagement assurant la continuité du tracé (passage sous la départementale D111 à Sampzon et Grospierres),
- L'aire de service de Grospierres Gare.

Entre Vogüé Gare et Vogüé village :

- Le débroussaillage des abords,
- La réalisation de la structure de la voie (concassage, substitution, géotextile),
- Le curage des fossés,
- La sécurisation des ouvrages d'art,
- L'aménagement assurant la continuité du tracé (traversée de la départementale D579 au Sud de Vogüé),
- Le revêtement de la chaussée en enrobé permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- La signalétique de police,
- La signalétique touristique.

Tranche conditionnelle 1 Aménagement d'une aire de repos (sortie tunnel Vogüé)

- La mise en place de terre végétale,
- Plantation, engazonnement,

- La pose de bordure,

- Ensemble bancs, table, râteliers vélo,
- Ensemble de panneaux d'information,
- Du mobiliers (table, râteliers vélo)
- La signalétique touristique,

Tranche conditionnelle 2 : Aménagement de l'aire de Service de Vogüé Gare

- Création de places de stationnement,
- La mise en place de terre végétale,
- Plantation, engazonnement,
- La pose de bordure,
- Ensemble bancs, table, râteliers vélo,
- Ensemble de panneaux d'information,
- Du mobiliers (table, râteliers vélo)
- La signalétique touristique,

Tranche conditionnelle 3 : Entre l'aire de service de Grospierres gare et le château du Bournet

- Le débroussaillage des abords,
- La réalisation de la structure de la voie (concassage, substitution, géotextile),
- Le curage des fossés,
- La sécurisation des ouvrages d'art,
- Le revêtement de la chaussée en stabilisé
- La signalétique de police,
- La signalétique touristique,

Tranche conditionnelle 4 : bicouche entre Pradons et Ruoms

Les entreprises les mieux-disantes sont :

Lot 1 : Terrassement – SATP/Laupie

Tranche ferme : 554 660.16 € HT

Tr cond 1 (aménagement de la sortie du tunnel de Vogüé) : 35 607.49 € HT

Tr cond 2 (aménagement de l'aire de repos Vogüé gare) : 48 124.07 € HT

Tr cond 3 (Liaison aire de repos GrosPierre gare – Bournet) : 82 625.64 € HT

Tr cond 4 (bicouche entre Pradons et Ruoms) : 31 752 € HT

Lot 2 : Garde-corps métalliques – DR Equipement :

Tranche ferme : 71 525 € HT

Lot 3 : Mobiliers / signalétique touristique :

Tranche ferme : 108 011 € HT

Tr cond 1 (aménagement de la sortie du tunnel de Vogüé) : 13 590 € HT

Tr cond 2 (aménagement de l'aire de repos Vogüé gare) : 11 845 € HT

Tr cond 3 (Liaison aire de repos GrosPierre gare – Bournet) : 7 234 € HT

Il est demandé au Conseil d'approuver ce choix et d'autoriser le Président à signer les marchés.

Le Président demande aux conseillers d'approuver ce choix.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Approuve les offres les mieux-distantes proposées dans le cadre de la consultation en procédure adaptée pour une seconde tranche de travaux de l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Autorise le Président à signer les marchés correspondants aux tranches fermes et conditionnelles et toutes pièces s'y rapportant avec les entreprises les mieux-distantes,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

Le Président

Max THIBON